



Le Mans, le 28 mai 2020

**Communiqué de presse : Co-financement par l'Etat et la Région d'une étude visant à examiner la faisabilité d'un redémarrage d'une production de papiers recyclés sur le site industriel Arjowiggins de Bessé-en-Braye**

Dès avant le 29 mars 2019, jour de l'annonce de la liquidation du site industriel Arjowiggins de Bessé-sur-Braye et de la reprise partielle de celui du Bourray, l'Etat et la Région se sont pleinement mobilisés pour aider les territoires impactés et limiter les conséquences économiques et sociales de ces fermetures.

Ils ont fait, en outre, de la réindustrialisation de l'usine de Bessé-sur-Braye une priorité en approchant de nombreux investisseurs potentiels, sur le plan national comme international et en prenant l'engagement de mettre un euro de fonds publics pour un euro de fonds privés apporté.

Sur le volet social, l'Etat a également mobilisé plus de 4 millions d'euros pour financer l'activité partielle, la cellule d'appui puis le dispositif exceptionnel « grands licenciements », ainsi que la mise en œuvre de formations (via Pôle Emploi). De son côté, la Région a débloqué 1,9 millions d'euros, pour compléter l'enveloppe dédiée aux formations et ouvrir aux salariés l'accès à sa plateforme mobilité.

Après la liquidation judiciaire de l'entreprise, l'Etat et la Région ont appuyé la démarche de l'intersyndicale Arjowiggins de Bessé-sur-Braye en cofinçant deux études de marché et de recherche d'investisseurs réalisées par le cabinet Secafi qui, malheureusement, et malgré des contacts avec près de 90 entreprises françaises et étrangères, sont restées sans suite.

Aujourd'hui, un ultime projet d'étude visant à examiner la faisabilité d'un redémarrage d'une production de papiers recyclés sur le site de Bessé-en-Braye et de recherche d'investisseurs nous est soumis.

L'Etat et la Région, qui se sont de manière constante investis pour soutenir la revitalisation industrielle du site, sont prêts à cofinancer cette étude, sous réserve de la décision du tribunal de commerce qui pourrait recevoir une offre de reprise jusqu'au 29 mai et qu'un délai suffisant permette la réalisation de cette étude. Cela impliquera qu'un financement soit trouvé pour payer les frais de fonctionnement du site.

L'Etat et la Région mettront, comme ils l'ont toujours fait, tout en œuvre pour qu'aucune perspective sérieuse de redémarrage d'une production industrielle à Bessé-sur-Braye ne soit écartée.